

*Account Audit*



Société de  
Commissariat  
aux Comptes  
Membre  
de la Compagnie Régionale  
de Nancy

**« A.G.I.L. »**

*Association Pour la Gestion Interplie Lorraine*

SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET : 518 602 966 00013

CODE APE : 82.11Z

- \* -

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
ET RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

*Account Audit*



Société de  
Commissariat  
aux Comptes  
Membre  
de la Compagnie Régionale  
de Nancy

**« A.G.I.L. »**

*Association Pour la Gestion Interplie Lorraine*

SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET : 518 602 966 00013

CODE APE : 82.11Z

- \* -

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Immeuble "les Thiers" - 4 rue Piroux - 54048 NANCY CEDEX

Tél. : 03 83 37 15 68 - Fax : 03 83 37 66 16 - E-mail : [accountaudit@orange.fr](mailto:accountaudit@orange.fr)

SAS au capital de 103 500 Euros - N° SIRET 481 216 414 00013 - APE 6920 Z - N° TVA FR00481216414

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par de votre Assemblée Générale,  
nous vous présentons le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur ...*

- **LE CONTROLE DES COMPTES ANNUELS DE L' ASSOCIATION « A.G.I.L. – ASSOCIATION POUR LA GESTION INTERPLIE LORRAINE. » TELS QU'ILS SONT JOINTS AU PRESENT RAPPORT ;**
  - **LA JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS ;**
  - **LES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI.**

*Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.*

*Il nous appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.*

*.../...*



## **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

*Nous avons effectué notre Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.*

*Un Audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen de tout autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

***Nous certifions que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, REGULIERS et SINCERES et donnent une image fidèle du Résultat des opérations de l'Exercice écoulé ainsi que de la Situation Financière et du Patrimoine de l'Association à la fin de cet Exercice.***

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :**

*En application des dispositions de l'Article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.*

*.../...*

### III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux **Vérifications Spécifiques** prévues par la Loi.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la Sincérité et la Concordance avec les Comptes Annuels des informations données dans le Rapport de Gestion de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la Situation Financière et les Comptes Annuels de l'exercice.*

- \* -

Fait à NANCY  
le 19 mai 2015

**Le Président,**



**LOAD AUDIT**  
**Représentée par Bruno MASSON**



**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2014 12	31/12/2013 12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital ( Dont versé : ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	<b>RESERVES</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	27 762	11 141	16 621	149.20
	Report à nouveau				
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	8 927	16 621	25 549	153.71
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>TOTAL I</b>	18 834	27 762	8 927	32.16
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>TOTAL II</b>				
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	39 097	6 458	32 639	505.41
	<b>TOTAL III</b>	39 097	6 458	32 639	505.41
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>				
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	148 462	915 142	766 681	83.78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	117 436	162 317	44 881	27.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	12 629 620	10 222 839	2 406 781	23.54
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>TOTAL IV</b>	12 895 517	11 300 298	1 595 219	14.12
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	12 953 449	11 334 518	1 618 931	14.28
		12 895 517	11 300 298		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			284 904	300 174	15 270	5.09	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			284 904	300 174	15 270	5.09	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			245 756	260 174	14 418	5.54	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 868		1 868		
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			32 639	6 458	26 181	405.41	
Autres charges							
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			280 263	266 632	13 631	5.11	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			4 641	33 542	28 901	86.16	
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	13 568		16 921	3 353- 19.81-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>	13 568		16 921	3 353- 19.81-
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	13 568-		16 921-	3 353 19.81
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	8 927-		16 621	25 549- 153.71-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL VIII</b>				
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	284 904		300 174	15 270- 5.09-
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	293 831		283 553	10 278 3.62
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	8 927-		16 621	25 549- 153.71-

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

**SOMMAIRE**

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **Informations générales complémentaires**

#### Méthode de comptabilisation

L'activité de l'association est retranscrite à travers une comptabilisation des opérations dans des comptes 467.

Les comptes 467xxx reprennent les montants alloués par année par la convention de subvention globale du Fonds Social Européen.

Le montant prévisionnel maximal est fixé au 31/12/2014 à 12 276 000.00 euros suite à la signature de l'avenant N° 6 du 03/10/2014 .

Au 31/12/2014 , le montant encaissé est de 9 091 565.00 euros.

Les comptes 4671 xxx reprennent les montants de cette subvention ventilés par PLIE :

- PLIE du Grand Nancy et du Lunévillois à travers la Maison de l'Emploi du Grand Nancy : MDE

- PLIE Terres de Lorraine à travers la Maison de l'Entreprise , de l'Emploi et de la formation : MEEF

- PLIE du Val de Lorraine à travers la Maison Territoriale pour l'Emploi et la formation : MTEF

Les comptes 4671 xxx reprennent également les montants de subventions versées à l'association AGIL pour son budget de fonctionnement.

Le solde du compte 4672 représente le solde des subventions signées par l'association AGIL et les différents organismes bénéficiaires et non réglées au 31/12/2014.

L'association a mis en place un compte "daily" à la Caisse d'Epargne assorti d'une autorisation de découvert de 1 700 000.00 euros au 31/12/14.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Subvention FSE 2014-2020

Les comptes de l'année 2014 ne retrace que le suivi de la première subvention globale signée en 2010 pour une programmation 2007-2013.

Concernant la nouvelle programmation FSE pour 2014-2020, la convention devrait être signée dans les prochains jours.

Les montants annuels des crédits d'intervention sont les suivants :

1 600 000.00 euros pour 2014

3 100 000.00 euros pour 2015

3 100 000.00 euros pour 2016

Les crédits d'Assistance Technique représenteront 2.50% de ces montants ; soit 195 000.00 euros

Les demandes de subvention sont donc en attente de signature également ; pour 2014 le montant des actions s'élèverait à 1 334 494.00 euros et pour 2015 à 3 028 381.00 euros.

Provision pour risques et charges

Il a été décidé de provisionner une créance concernant un bénéficiaire pour un montant de 12 504 euros ; bénéficiaire défaillant en liquidation judiciaire pour lequel des avances de subventions ont été versées.

Il a été décidé de provisionner le solde des coûts de fonctionnement de l'association AGIL non pris en compte par le FSE pour un montant de 20 135 euros pour les années 2011 à 2014.

Ce montant s'ajoute à la provision constatée au 31/12/2013 de 6 458 euros qui concernait l'année 2010.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	12 440 275	12 440 275	
Charges constatées d'avance	140	140	
<b>TOTAL</b>	<b>12 440 415</b>	<b>12 440 415</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	148 462	148 462		
Fournisseurs et comptes rattachés	117 436	117 436		
Autres dettes	12 629 620	12 629 620		
<b>TOTAL</b>	<b>12 895 517</b>	<b>12 895 517</b>		

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 462
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 106
<b>Total</b>	<b>90 568</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	140
<b>Total</b>	<b>140</b>

ANNEXE AUX COMPTES 2014

SUBVENTION GLOBALE PREVUE						
	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL	COMPTA
FSE sur 3ans SUBVENTION PREVUE	4 560 000 56,72%	1 477 500 18,38%	1 462 500 18,19%	540 000 6,72%	8 040 000 100,00%	
ANNEE 2010	1 520 000	492 500	487 500	160 000	2 660 000	
<i>modification avenant signé le 12/12/2011</i>	-134 822	-36 325	-77 760	-87 269	-336 176	
<i>modification avenant signé le 16/01/2014</i>	-60 178	-175	260		-60 093	
ANNEE 2010 après avenant	1 325 000	456 000	410 000	72 731	2 263 731	46700010 ACTIF
ANNEE 2011	1 520 000	492 500	487 500	180 000	2 680 000	
<i>modification avenant signé le 12/12/2011</i>	134 822	36 325	77 760	0	248 907	
<i>modification avenant signé le 30/07/2012</i>	-301 615	-33 897	-61 603		-397 115	
<i>modification avenant signé le 16/01/2014</i>	-207	72	343	-19 927	-19 719	
ANNEE 2011 après avenant	1 353 000	495 000	504 000	160 073	2 512 073	46700011 ACTIF
ANNEE 2012	1 520 000	492 500	487 500	180 000	2 680 000	
<i>modification avenant signé le 12/12/2011</i>	0	0	0	87 269	87 269	
<i>modification avenant signé le 30/07/2012</i>	301 615	33 897	61 603		397 115	
<i>modification avenant signé le 16/01/2014</i>	-101 615	-4 397	-33 103	-77 495	-216 610	
ANNEE 2012 après avenant	1 720 000	522 000	516 000	189 774	2 947 774	46700012 ACTIF
ANNEE 2013				20 000	20 000	
<i>modification avenant signé le 12/12/2011</i>	0	0	0	0	0	
<i>modification avenant signé le 04/02/2013</i>	1 641 600	548 400	510 000	215 000	2 915 000	
<i>modification avenant signé le 16/01/2014</i>				25 000	25 000	
<i>modification avenant signé le 03/10/2014</i>				-1 554	-1 554	
ANNEE 2013 après avenant	1 641 600	548 400	510 000	258 446	2 958 446	46700013 ACTIF
ANNEE 2014					0	
<i>modification avenant signé le 04/02/2013</i>				120 000	120 000	
<i>modification avenant signé le 16/01/2014</i>	840 000	280 000	280 000		1 400 000	
<i>modification avenant signé le 03/10/2014</i>				1 554	1 554	
ANNEE 2014 après avenant	840 000	280 000	280 000	121 554	1 521 554	46700014 ACTIF
ANNEE 2015					0	
<i>modification avenant signé le 16/01/2014</i>				72 422	72 422	
ANNEE 2015 après avenant	0	0	0	72 422	72 422	46700015 ACTIF
	6 879 600	2 301 400	2 220 000	875 000	12 276 000	

ASSOCIATION AGIL  
 MAISON DE L'EMPLOI  
 88 RUE DU 20EME CORPS  
 54000 NANCY

## ANNEXE AUX COMPTES 2014

VENTILATION DU FSE PAR DISPOSITIF						
	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL	COMPTA
<b>ANNEE 2010</b>						
FSE PREVU	1 325 000	456 000	410 000	72 731	2 263 731	
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2010	1 325 392	456 175	409 740		2 191 307	
FRAIS GENERAUX AGIL 2010				79 189	79 189	
<hr/>						
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS DANS L'ANNEE 2011	-47 778	-13 388	-121 097		-182 262	
<hr/>						
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS DANS L'ANNEE 2012	-182 784	-10 569	-45 642		-238 995	
<hr/>						
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS DANS L'ANNEE 2013	-57 726	-17 258	-10 450		-85 433	
<hr/>						
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS DANS L'ANNEE 2014	-177				-177	
<hr/>						
	-288 072	-41 039	-177 448	6 458	-500 102	467110
FSE PREVU POUR L'ANNE 2010	1 325 000	456 000	410 000	72 731	2 263 731	
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES DES PLIES DE 2010 A 2014	1 036 928	414 961	232 552	79 189	1 763 629	
	-288 072	-41 039	-177 448	6 458	-500 102	

VENTILATION DU FSE PAR DISPOSITIF

	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL	COMPTA
<b>ANNEE 2011</b>						
FSE PREVU	1 353 000	495 000	504 000	160 073	2 512 073	
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2010	230 657	185 927			416 584	
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2011	1 131 125	309 001	407 657		1 847 783	
FRAIS GENERAUX AGIL				156 432	156 432	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-14 920				-14 920	
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2012			99 823		99 823	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-21 358		-42 276		-63 634	
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2013					0	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-108 018	-31 991	-77 120		-217 130	
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2014					0	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-65 223	-1 680	-2 975		-69 878	
<hr/>						
	-200 737	-33 743	-118 892	-3 641	-357 013	467111
FSE PREVU POUR L'ANNE 2011	1 353 000	495 000	504 000	160 073	2 512 073	
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES DES PLIES DE 2010 A 2014	1 152 263	461 257	385 108	156 432	2 155 060	
	-200 737	-33 743	-118 892	-3 641	-357 013	

VENTILATION DU FSE PAR DISPOSITIF						
	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL	COMPTA
<b>ANNEE 2012</b>						
FSE PREVU	1 720 000	522 000	516 000	189 774	2 947 774	
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2010	231 050	187 927			418 977	
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2011	155 451	9 917			165 368	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-2 047				-2 047	
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2012	1 393 267	324 220	531 699		2 249 185	
FRAIS GENERAUX AGIL				195 046	195 046	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS						
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2013	12 219				12 219	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-75 974	-1 352	-55 682		-133 008	
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2014					0	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-206 220	-50 428	-17 593		-274 242	
<hr/>						
	-212 254	-51 716	-57 576	5 272	-42 033	467112
FSE PREVU POUR L'ANNE 2012	1 720 000	522 000	516 000	189 774	2 947 774	
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES DES PLIES DE 2010 A 2014	1 507 746	470 284	458 424	195 046	2 631 500	
	-212 254	-51 716	-57 576	5 272	-316 274	

ASSOCIATION AGIL  
 MAISON DE L'EMPLOI  
 88 RUE DU 20EME CORPS  
 54000 NANCY

ANNEXE AUX COMPTES 2014

VENTILATION DU FSE PAR DISPOSITIF						
	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL	COMPTA
<b>ANNEE 2013</b>						
FSE PREVU	1 641 600	548 400	510 000	258 446	2 958 446	
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2013	1 653 938	539 674	534 256		2 727 868	
FRAIS GENERAUX AGIL				260 174	260 174	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-7 241		42 628		35 387	
<hr/>						
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2014					0	
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS	-191 195		-43 536		-234 731	
<hr/>						
	-186 098	-8 726	23 348	1 728	-169 748	467113
FSE PREVU POUR L'ANNE 2013	1 641 600	548 400	510 000	258 446	2 958 446	
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES DES PLIES DE 2010 A 2014	1 455 502	539 674	533 348	260 174	2 788 698	
	-186 098	-8 726	23 348	1 728	-169 748	

ASSOCIATION AGIL  
 MAISON DE L'EMPLOI  
 88 RUE DU 20EME CORPS  
 54000 NANCY

ANNEXE AUX COMPTES 2014

VENTILATION DU FSE PAR DISPOSITIF

	MDE	MEEF	MTEF	AGIL	TOTAL	COMPTA
<b>ANNEE 2014</b>						
FSE PREVU	840 000	280 000	280 000	121 554	1 521 554	
DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DES PLIES EN 2014	839 962	279 999	284 119		1 404 080	
FRAIS GENERAUX AGIL				244 904		
AVENANT ET CLOTURE DES SUBVENTIONS					0	
<hr/>						
AU 31/12/2014 ECART PROVISoire	-38	-1	4 119	123 350	127 430	467113
<hr/>						
FSE PREVU POUR L'ANNE 2013	840 000	280 000	280 000	121 554	1 521 554	
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES DES PLIES DE 2010 A 2014	839 962	279 999	284 119	244 904	1 648 984	
	-38	-1	4 119	123 350	127 430	



ASSOCIATION AGIL  
 MAISON DE L'EMPLOI  
 88 RUE DU 20EME CORPS  
 54000 NANCY

## ANNEXE AUX COMPTES 2014

	MDE	MEEF	MTEF	TOTAL	AGIL (A.T.)	TOTAL	
FSE sur 3ans							
SUBVENTION PREVUE	4 560 000	1 477 500	1 462 500	7 500 000	540 000	8 040 000	
AVENANT A LA CONVENTION FSE (daté du 04/02/2013)	1 641 600	548 400	510 000	2 700 000	335 000	3 035 000	
AVENANT A LA CONVENTION FSE (daté du 16/01/2014)	678 000	275 500	247 500	1 201 000	0		
<b>TOTAL</b>	<b>6 879 600</b>	<b>2 301 400</b>	<b>2 220 000</b>	<b>11 401 000</b>	<b>875 000</b>	<b>12 276 000</b>	<b>4670/ACTIF</b>
	60,34%	20,19%	19,47%	100,00%	(dt 72 422,00 pour 2015)		
SUBVENTION ENCAISSEE						9 091 565	4670/PASSIF
SOLDE SUBVENTION A RECEVOIR						3 184 435	
DEMANDES DE SUBVENTION							
RECUES DES PLIES POUR 2010	1 036 928	414 961	232 552	1 684 441			
2011	1 152 263	461 257	385 108	1 998 628			
2012	1 507 746	470 284	458 424	2 436 454			
2013	1 455 502	539 674	533 348	2 528 524			
2014	839 962	279 999	284 119	1 404 080			
<b>TOTAL AU 31/12/2014</b>	<b>5 992 401</b>	<b>2 166 175</b>	<b>1 893 551</b>	<b>10 052 127</b>			
REGLTS EFFECTUES EN 2010 ET 2011	809 259	521 330	367 598	1 698 187			
REGLTS EFFECTUES EN 2012	1 386 280	350 125	127 188	1 863 593			
REGLTS EFFECTUES EN 2013	1 245 829	504 878	526 286	2 276 992			
REGLTS EFFECTUES EN 2014	1 344 059	395 435	388 211	2 127 704			
<b>TOTAL AU 31/12/2014</b>	<b>4 785 426</b>	<b>1 771 768</b>	<b>1 409 283</b>	<b>7 966 477</b>			
<b>SOLDE A VERSER</b>	<b>1 206 975</b>	<b>394 407</b>	<b>484 268</b>	<b>2 085 650</b>			4672/PASSIF

*Account Audit*



Société de  
Commissariat  
aux Comptes  
Membre  
de la Compagnie Régionale  
de Nancy

**« A.G.I.L. »**

*Association Pour la Gestion Interplie Lorraine*

SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET : 518 602 966 00013

CODE APE : 82.11Z

- \* -

**RAPPORT SPECIAL**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Monsieur Le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.*

*Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.*

*Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la Doctrine Professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.*

#### **CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

##### **Convention passée au cours de l'exercice écoulé**

*Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.*

.../...



**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**I - OPERATIONS REALISEES AVEC  
LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY  
« M.D.E.G.N.L. »**

Dont le Siège Social est sis : 88 avenue du XXème corps – 54000 NANCY

Personne concernée :

**Madame Sylvie PETIOT**

Administratrice de votre Association

représentée par Madame CARRARO

Présidente de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy

**I – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :**

Conformément à la convention de partenariat conclu le 1<sup>er</sup> avril 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison de l'Emploi du Grand Nancy (M.D.E.G.N.L.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 1<sup>er</sup> avril 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2014 la mise à disposition de personnel pour un montant de .....

€ 88.874,34 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

**II – COLLABORATION FINANCIERE :**

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion des Maisons de l'Emploi auprès de l'Association A.G.I.L. dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2014, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.

.../...



La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subvention globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010.

Pour l'année 2014, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...

€ 24.320,00 Euros

comptabilisé en « produit d'exploitation ».

**III - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, DE MATERIEL ET DE MOYENS SANS BUT LUCRATIF :**

En complément de la convention de partenariat signée en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, il a été conclu une nouvelle convention en date du 6 décembre 2012 et actualisée par un avenant n°1 en date du 25 novembre 2013.

Dans le cadre de son activité de mutualisation des tâches Inter-PLIE, l'Association AGIL a la nécessité d'être hébergée et doit disposer de matériel et moyens pour son fonctionnement.

Ces moyens ont été mis à sa disposition par la M.D.EG.N.L., au titre de 2014 et ce pour un montant de...

€ 11.178,54 Euros

facturé à l'Euro-l'Euro

comptabilisé en charges d'exploitation  
et ventilé par nature des dépenses.

**II - OPERATIONS REALISEES AVEC  
LA MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA  
FORMATION DU VAL DE LORRAINE - « M.T.E.F. »**

Dont le Siège Social est sis : 6 square Herzog – Ban la Dame – 54390 FROUARD.

Personne concernée :

**Monsieur Jacques FLORENTIN**

Président de votre Association

Président de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du  
Val de Lorraine

.../...



**I – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :**

Conformément à la convention de partenariat conclu le 28 avril 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du Val de Lorraine (M.T.E.F.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 28 avril 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2014 la mise à disposition de personnel pour un montant de .....

€ 79.090,72 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

**II – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2014 de mise à disposition de matériel et de moyens.

**III – COLLABORATION FINANCIERE :**

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion des Maisons de l'Emploi auprès de l'Association A.G.I.L. dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2014, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.

La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010.

Pour l'année 2014, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...

€ 7.800,00 Euros

comptabilisé en « produit d'exploitation ».

.../...



**III - OPERATIONS REALISEES AVEC LA MAISON DE  
L'ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN  
PAYS TERRES DE LORRAINE - « M.E.E.F »**

Dont le Siège Social est sis : 240 rue de Cumène - 54230 NEUVES MAISONS

Personne concernée :

**Monsieur Hervé TILLARD**  
Administrateur de votre Association  
Président de la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la  
Formation en Pays Terres de Lorraine

**I - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :**

Conformément à la convention de partenariat conclu le 1<sup>er</sup> août 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en Pays Terres de Lorraine (M.E.E.F.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 1<sup>er</sup> août 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2014 la mise à disposition de personnel pour un montant de .....

€ 46.952,54 Euros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

**II - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2014 de mise à disposition de matériel et de moyens.

**III - COLLABORATION FINANCIERE :**

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion des Maisons de l'Emploi auprès de l'Association A.G.I.L. dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2014, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.

La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010.

.../...



Pour l'année 2014, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...

€ 7.880,00 Euros  
comptabilisé en « produit d'exploitation ».

- \* -

Fait à NANCY  
le 19 mai 2015

Le Président,



LOAD AUDIT  
Représentée par Bruno MASSON